ROYAUME DU MAROC
MINISTÈREDEL'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE SIDI IFNI
CERCLE D'IFNI
CAIDAT MESTI
COMMUNE DE MESTI
*****

# Décision d'annulation

# de l'avis d'achat sur Bon de Commande N° 21/2026

- Vu la loi organique n° 113-14 relative aux communes, tel qu'elle a été promulguée par le dahir n° 1.15.85 du 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015);
- Vu le Décret n° :2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics;
- Vu la consultation par bon de commande n° 21/2026, objet : Fourniture, Transport, Pose, Installation et Mise en service de matériel d'éclairage public solaire;
- Vu l'alinéa **(a)** du paragraphe 2 de l'article 48 du décret n° : 2.22.431 du 15 chaâbane 1444 (08 Mars 2023);
- Vu la nécessité d'apporter des des modifications nécessaires aux prestations objet de la présenté consultation ; Etant qu'une erreur a été constatée dans la nature de la prestation objet du bon de commande n° 21/2026; ;

## DECIDE

**Article 1:** Le bon de commande N° 21/2026 cité ci-dessus est annulé est annulé pour erreur constatée dans la nature de prestation.

**Article 2:** Le bon de commande sera relancé incessamment.

**Mesti le : 11 Novembre 2026**

**La Présidente du Conseil Communal:**

Royaume du Maroc - Province Sidi Ifni
La Présidente de la Commune
Commune Territoriale Mesti

La Présidente du Conseil
Hasna ABALLAGH